

Réponse à la question de la minorité municipale Chambéry, le 26/02/2018

Les Atsem, comme vous l'avez souligné, jouent un rôle très important pour le bien être de l'enfant et font pleinement partie de la communauté éducative.

Cependant, la volonté de notre municipalité, dans un contexte budgétaire contraint, est d'adapter au mieux nos moyens aux évolutions de la société afin de gagner en efficience dans le service offert aux citoyens de notre ville. C'est pourquoi la décision de réduire l'implication des Atsem en temps scolaire de 25% à la rentrée prochaine a été annoncée au Dasen l'été dernier. Cela signifie qu'il y aura une Atsem en moins dans les écoles maternelles comptant au moins 4 classes et ½ Atsem en moins par école comptant 3 classes de maternelles.

Cette décision ne vise en aucun cas à remettre en question la qualification de nos Atsem. Leur présence est une réelle plus-value et la municipalité, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, s'est fortement investie afin d'améliorer leur situation professionnelle. Ainsi, de nombreuses formations, notamment au BAFA, ont été proposées aux agents, et ils ont été remplacés durant leur absence liée à leur temps de formation. La pénibilité du travail des ATSEM a aussi été prise en considération avec des aménagements de temps de travail.

Par ailleurs, il faut savoir que l'organisation qui prévalait jusqu'à aujourd'hui à Chambéry plaçait notre ville dans une situation plus que confortable. La présence d'une Atsem par classe n'a en effet aucun caractère obligatoire et la moyenne en France - 0,84 Atsem par classe selon l'enquête nationale de l'association des directeurs de l'éducation - est bien en deçà de ce ratio. Enfin, de nombreux enseignants qui ont travaillé dans les communes voisines ont l'habitude de partager un même Atsem entre plusieurs classes (La Motte a 3 Atsem pour 4 classes, Albertville 0,80 Atsem par classe, Aix les Bains et Barberaz ont également moins d'une ATSEM par classe).

Cette décision nécessite de repenser les interventions des Atsem dans les écoles. C'est pourquoi le groupe de travail auquel vous faites référence a été monté afin de réfléchir, en lien avec les directions des écoles, l'éducation nationale, les coordonnateurs et les Atsem elles-mêmes, à l'organisation de leur travail sur plusieurs classes.